



Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 26 05 2026

ID : 057-215707332-20260526-2026_36-DE

République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Thionville

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de VOLSTROFF

Séance ordinaire du 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGARD, Maire

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Présents :</u>
Elus : 19	Mmes Isabelle CORNETTE, Céline CARRERE, Isabelle HIGUET, Annabelle FANTIN, Nadine PIED, Isabelle GABRIEL, Hélène GANDAR, Véronique FROCHARD, Christine MANGIN
En fonction : 19	
Présents : 15	MM. Alain COURCELLE, Fabrice MAUFAY, Hubert DITSCH, Jean-Michel MAGARD, Ramzi LAZAAR, Denis BELLINGER
Votants : 19	
	<u>Absents :</u>
	MM. Yann GROSSMANN, David JACQUOT, Patrick LUDWICZAK, Sébastien KOUN
<u>Date de convocation</u>	
19 mai 2026	<u>Absents ayant donné pouvoir :</u>
	M. Sébastien KOUN à Mme Céline CARRERE
<u>Secrétaire de séance</u>	M. Yann GROSSMANN à Mme Isabelle CORNETTE
Alain COURCELLE	M. Patrick LUDWICZAK à M. Jean-Michel MAGARD
	M. David JACQUOT à M. Denis BELLINGER

Délibération n° 2026 / 36

Objet : Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et L.153-47,

Vu l'arrêté du maire du n°07/2026 du 03/02/2026 prescrivant la modification simplifiée du PLU ;

Vu la mise à disposition du public du 15/04/2026 au 18/05/2026 du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Vu les observations émises par le public durant cette période ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées ;

Vu l'avis de la MRAe en date du 26/02/2026 décidant qu'il n'est pas nécessaire de soumettre la modification simplifiée à évaluation environnementale ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de public et par conséquent aucune observation ;

Considérant que le plan local d'urbanisme modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Entendu l'exposé du maire et sa présentation du bilan de la mise à disposition ;

Après en avoir délibéré ;



Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le 26/05/2026
ID : 057-215707332-20260526-2026_36-DE

Décide d'approuver la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération et qui porte notamment sur les corrections d'erreurs matérielles.

Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie de Volstroff durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à publier les annonces légales et sera publiée sur le portail national de l'urbanisme (géoportail de l'urbanisme) ;

Dit que, conformément à l'article L.133-6 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Volstroff aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture (le cas échéant à la sous-préfecture) ;

Dit que la présente délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme.

La présente délibération, accompagnée du dossier de plan local d'urbanisme modifié qui lui est annexé, sera transmise en préfecture.

Pour extrait conforme,
A Volstroff, le jour, mois et an susdits
Le Maire, Jean-Michel MAGARD

